

**Conseil Municipal**  
**Séance du 29 mars 2022**

**L'an deux mil vingt-deux le vingt-neuf mars à dix-neuf trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick CHENAIS, Maire de MUEL.**

**Etaient présents** : CHENAIS Patrick, *Maire*, MORICE Anne-Marie, MEANCE Alain, BEDEL Pierrick, CARDINAL Françoise, *adjoints*, GUILLARD Frédéric, GILLET Isabelle, LE VAILLANT Nicolas, LEPRETRE Nathalie, ROSSELIN Elodie, LESEC Sylvie, BRIAND Claude, GALOPIN Pierre, TROCHU Pierre.

**Etait absent** : JOLIVET Jean-Philippe.

Anne-Marie MORICE a été élue secrétaire de séance.

Présents : 14 - Votants : 14

Date de convocation : 22 mars 2022

**N°2022 - 16**

**Thème** : Fiscalité

**Objet** : Vote des  
taux d'imposition  
2022

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux d'imposition appliqués en 2021 par la commune :

Taxe Foncier bâti :	<b>33.78 %</b>
Taxe Foncier non bâti :	<b>39.76 %</b>

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer pour une augmentation des taux en 2022 ou une reconduction des taux de 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (7 voix pour, 6 voix contre, 1 abstention – *suffrages exprimés* : 13 – *majorité absolue* : 7) décide d'augmenter les taux comme indiqués ci-dessous pour 2022 :

Taxe Foncier bâti :	<b>34.11 %</b>
Taxe Foncier non bâti :	<b>40.15 %</b>

**N°2022 – 17**

**Thème** : Décisions  
budgétaires

**Objet** :

**Approbation des  
comptes  
administratifs  
2021**

Le conseil municipal est invité à adopter les comptes administratifs 2021 du budget principal (commune) et des budgets annexes (assainissement, SPANC, lotissement Anne de Bretagne).

Madame MORICE Anne-Marie, 1<sup>ère</sup> adjointe, est désigné Présidente de séance pour ce point et rend compte des opérations budgétaires exécutées.

Les comptes administratifs sont en concordances avec les comptes de gestion établis par le comptable du Trésor. Monsieur le Maire, Patrick CHENAIS, ne prend pas part au vote et se retire de la salle.

Le conseil municipal, sous la présidence de Madame MORICE Anne-Marie, 1<sup>ère</sup> adjointe, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- approuve les comptes administratifs 2021 du budget principal (commune) et des budgets annexes (assainissement, SPANC, lotissement Anne de Bretagne).

**N°2022 – 18**

**Thème** : Décisions  
budgétaires

**Objet** :

**Affectation des  
résultats 2021 -  
Commune**

A la clôture du compte administratif de l'exercice 2021, la commune dégage un excédent de fonctionnement de 226 598.27 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter au compte 1068 - excédent de réserves du budget d'investissement - de l'exercice 2022, la somme de 226 598.27 €.

**N°2022 – 19**  
*Thème : Décisions budgétaires*

A la clôture du compte administratif de l'exercice 2021, l'assainissement dégage un excédent de fonctionnement de 33 595.14 €.

**Objet :**  
**Affectation des résultats 2021 - Assainissement**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reprendre au compte 002 - excédent de fonctionnement reporté du budget de fonctionnement - de l'exercice 2022, la somme de 13 595.14 € et d'affecter au compte 1068 - excédent de réserves du budget d'investissement - de l'exercice 2022, la somme de 20 000 €.

**N°2022 – 20**  
*Thème : Décisions budgétaires*

A la clôture du compte administratif de l'exercice 2021, le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) dégage un excédent de fonctionnement de 1 911.04 €.

**Objet :**  
**Affectation des résultats 2021 – SPANC**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reprendre au compte 002 - excédent de fonctionnement reporté du budget de fonctionnement - de l'exercice 2022, la somme de 1 911.04 €.

**N°2022 – 21**  
*Thème : Décisions budgétaires*

Le conseil municipal est invité à adopter les budgets primitifs 2022 du budget principal (commune) et des budgets annexes (assainissement, SPANC, lotissement Anne de Bretagne).

**Objet :**  
**Approbation des budgets primitifs 2022**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- approuve les budgets primitifs 2022 du budget principal (commune) et des budgets annexes (assainissement, SPANC, lotissement Anne de Bretagne).

**Délibérations 2022 – 16 à 2022 – 21**

CHENAIS Patrick		LEPRETRE Nathalie	
MORICE Anne-Marie		ROSSELIN Elodie	
MEANCE Alain		LESEC Sylvie	
BEDEL Pierrick		BRIAND Claude	
CARDINAL Françoise		GALOPIN Pierre	
GUILLARD Frédéric		JOLIVET Jean-Philippe	
GILLET Isabelle		TROCHU Pierre	
LE VAILLANT Nicolas			